



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC
DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



SOMMAIRE

> Introduction

Faits Marquants.....	p 05
----------------------	------

> Présentation du SICTOM du Val de Saône

Les décideurs	p 07
Les opérationnels	p 09
Le territoire	p 10
La gestion des déchets.....	p 20

> Indicateurs techniques

• La collecte

Le tri sélectif : organisation, tonnages, qualité du tri, le nombre de tournées, etc.....	p 23
Les ordures ménagères : organisation, tonnages, le nombre de tournées, etc.....	p 25
Les biodéchets : organisation, tonnages, taux d'équipement, etc.....	p 27
Le verre : organisation, tonnages, etc.....	p 29
Les déchetteries	p 30
La ressourcerie	p 33
Le compostage	p 33
Les encombrants.....	p 34
Les déchets assimilés	p 34
Évolution des DMA et de la production de déchets	p 35

• Le traitement

Le traitement des OM	p 37
Le traitement du tri.....	p 37
Le traitement des biodéchets.....	p 38

> Indicateurs financiers

Montant annuel global.....	p 40
Modalités d'exploitation	p 41
Le traitement	p 42
La cotisation.....	p 43
Modalités de financement	p 44
Répartition du cout global	p 46

> Perspectives

Perspectives	p 47
--------------------	------

Conformément à la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999, la rédaction de ce rapport est obligatoire. Le contenu de ce rapport est fixé par le décret N° 2000-404 du 11 mai 2000.



INTRODUCTION

LES FAITS MARQUANTS



> LE PROJET BIODÉCHETS

Le SICTOM a poursuivi le déploiement de la collecte des biodéchets en PAV sur l'ensemble du territoire au cours de l'année 2022. Ainsi, 10 réunions publiques à destination des usagers pour informer de cette nouvelle collecte ont été réalisées.

Parallèlement aux réunions, nous avons continué l'implantation des PAV biodéchets sur les communes volontaires. Ainsi, 355 PAV ont été déployés sur 115 communes, **ce qui porte à 526 le nombre de PAV installés depuis le début du déploiement**.

> DÉPLOIEMENT DE LA COLLECTE DU TRI EN RÉGIE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le SICTOM a repris la collecte du tri en régie sur la totalité de son territoire. Ainsi, nous avons restructuré notre service de collecte. Nous avons créé 2 dépôts supplémentaires à celui de Corbenay existant : Gray et Scey-sur-Saône.

Nous avons procédé à la location de BOM et de modules pour les nouveaux dépôts.

> CHANGEMENT DE PRESTATAIRE DE COLLECTE DES OM

Les marchés de collecte des ordures ménagères de C2T Déchets et ECT Collecte, se sont terminés au 31 décembre 2021. Ainsi, le SICTOM a lancé un appel d'offre pour la collecte des Ordures Ménagères sur l'intégralité de son territoire en Juillet 2021.

La commission d'offre s'est réunie le 07 Septembre 2021 et a attribué le marché à la société ECO DECHETS. Cette dernière a débuté la prestation de collecte au 1^{er} janvier 2022.

> ANIMATIONS

Le SICTOM a organisé des réunions publiques d'information et de sensibilisation aux consignes de tri :

- Ecuelle 04/07/2022
- Port-sur-Saône 28/06/2022
- Gevigney-et-Mercey 28/06/2022

Une session de porte à porte a été réalisée à Barges le 18/05/2022 pour sensibiliser les usagers.

Les ambassadeurs du tri du SICTOM ont réalisé des animations auprès des publics suivants :

- MFR Fougerolles 08/04/2022
- Périscolaire de Bouligney 23/06/2022
- Collège de Scey-sur-Saône 28/03/2022
- Ecole de Vauvillers 01/04/2022

- Foire expo de Port-sur-Saône : 13-14-15/05/2022
- Vétérinaire de Jussey : 30/03/2022
- Fête de la nature : 22/05/2022

Un reportage sur les bonnes pratiques du Périscolaire de Traves a également été réalisé.





PRÉSENTATION

LES DÉCIDEURS

Les statuts du SICTOM du Val de Saône ont été modifiés en Décembre 2018. Le syndicat est désormais composé de 2 organes : l'organe délibérant (1 délégué pour 1000 habitants par communauté de communes) et l'organe consultatif (1 délégué par commune non représentée dans le conseil syndical).

Les décisions sont votées par le comité syndical qui se composent de 94 délégués.

Le Bureau du SICTOM du Val de Saône est composé de :

- un Président,
- un Vice-Président par tranche de 20 000 habitants,
- un délégué référent par communauté de communes non représentée par le Président ou un Vice-Président,
- 10 membres.

> Voir « TROMBINOSCOPE ÉLUS » en page suivante.

> TROMBINOSCOPE DES ÉLUS

Le Président



Éric MASOYÉ

Les vices-présidents



Joseph CHAVECA



Marc DOILLON



Christophe MADIOT



Éric FRÉCHIN



Nicolas PIERRE

Les Délégués référents



Jean-Pierre CHAUSSE



Serge LIEUTET

Les membres du Bureau

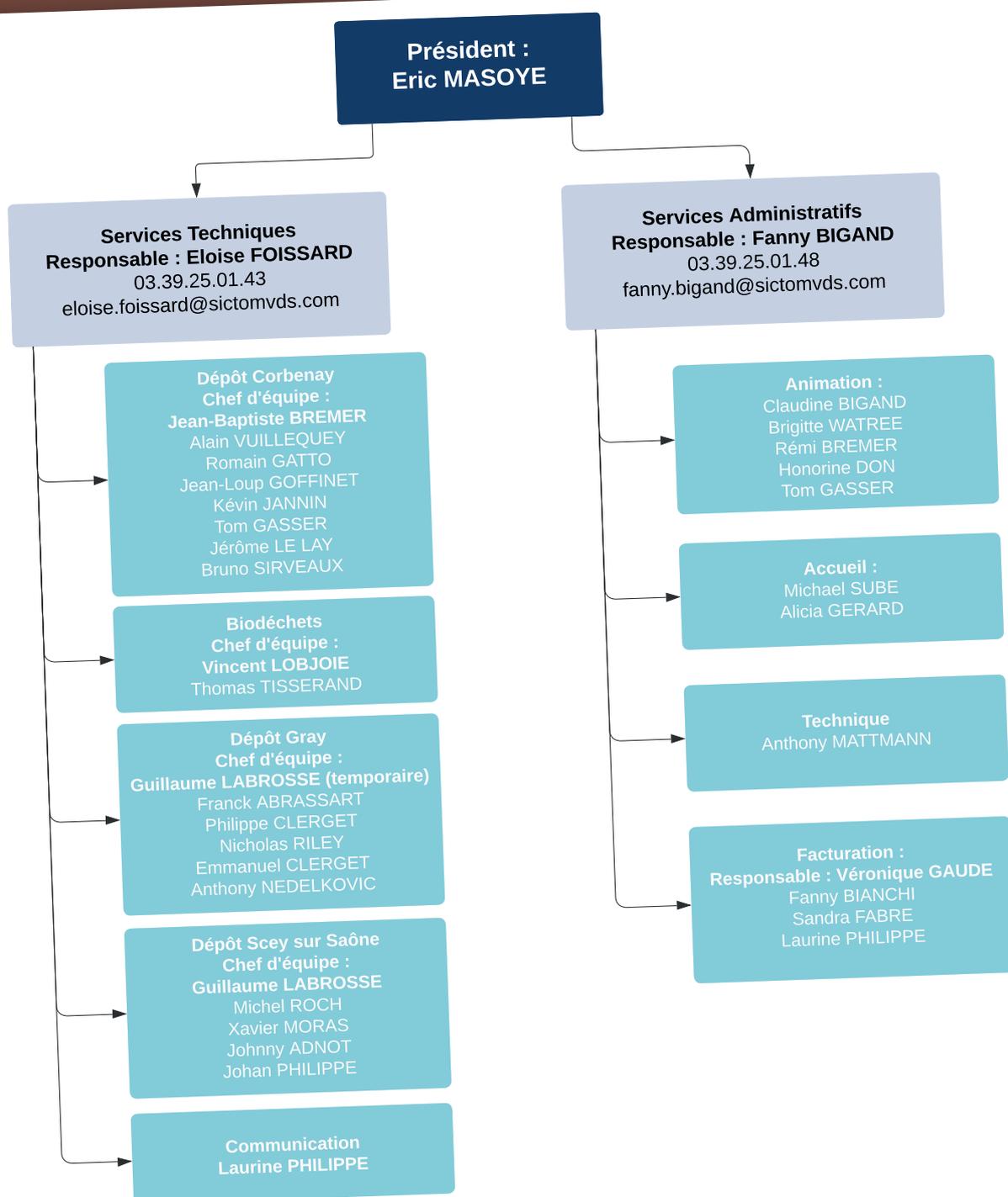
Jean-Jacques MILLERAND
Stéphane CATALOT
Noël BUCHER
Éric MADIOT
Christophe ROSSÉ

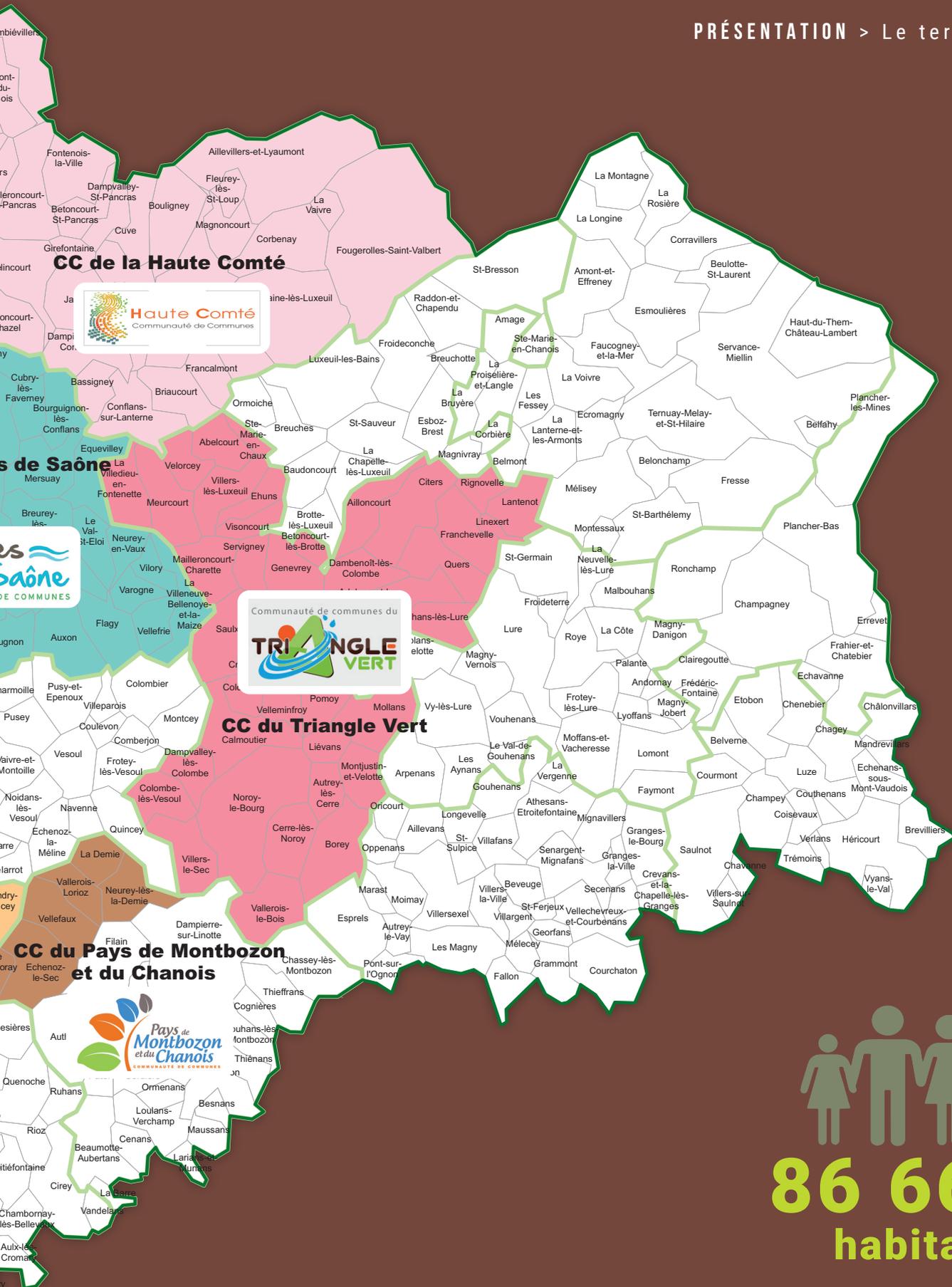
Christophe DEMAILLE
Christian NOLLY
Lionnel JASSEY
Yanne BEURAND
Rémy GRENIER

LES OPÉRATIONNELS

En 2022, le personnel du SICTOM du Val de Saône se compose de :

- 1 responsable administratif : secrétaire, comptable et ressources humaines
- 1 responsable de service collecte
- 1 responsable facturation et redevance
- 2 agents administratifs, gestionnaires de redevance incitative
- 2 agents d'accueil
- 1 agent d'animation
- 16 ripeurs-conducteurs
- 1 agent technique polyvalent
- 2 agents de brigade du tri
- 2 responsables de secteur service collecte
- 1 responsable de collecte biodéchets





86 662
habitants

Issu de l'adhésion de Communautés de Communes, le SICTOM du Val de Saône compte 8 adhérents représentant 256 communes pour 86 662 habitants*.

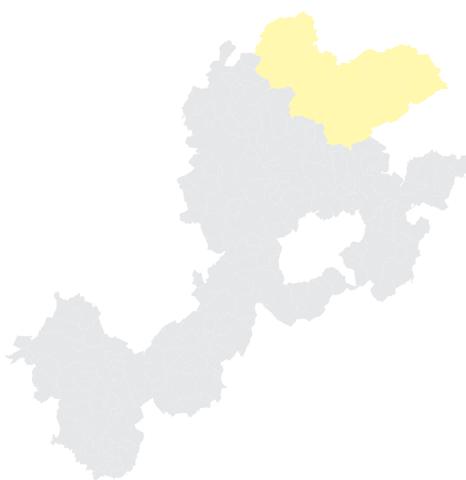
*(Population au 1^{er} janvier 2022 - Données INSEE)

Au 31 décembre 2022, le SICTOM du Val de Saône couvre 47.5 % des communes et 37 % des habitants de l'ensemble du département.

> PRÉSENTATION DES ADHÉRENTS DU SICTOM DU VAL DE SAÔNE

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE COMTÉ

Les Communes	Population totale
Aillevillers-et-Lyaumont	1 592
Ainvelle	150
Alaincourt	105
Ambiéwillers	67
Anjeux	146
La Basse-Vaivre	34
Bassigney	125
Betoncourt-Saint-Pancras	46
Bouligney	414
Briaucourt	246
Conflans-sur-Lanterne	637
Corbenay	1 292
Cuve	142
Dampierre-lès-Conflans	259
Dampvalley-Saint-Pancras	40
Demangevelle	280
Fleurey-lès-Saint-Loup	141
Fontaine-lès-Luxeuil	1 351
Fontenois-la-Ville	133
Fougerolles-Saint-Valbert	3 920
Francalmont	122
Girefontaine	36
Hautevelle	276
Hurecourt	44
Jasney	209
Magnoncourt	419
Mailleroncourt-Saint-Pancras	198
Melincourt	2435
Montdoré	79
Passavant-la-Rochère	592
La Pisseure	38
Plainemont	71
Pont-du-Bois	111
Saint-Loup-sur-Semouse	3 216
Selles	207
La Vaivre	224
Vauvillers	639
TOTAL	17835



Communauté de Communes de
la Haute Comté
57 rue des Ballastières
70320 CORBENAY
☎ 03 84 94 17 93
@ contact@cchc.fr

Président : M. Anthony MARIE

La communauté de communes
est composée de 37
communes.

Vice-Président SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes : M. Marc DOILLON

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES HAUTS DU VAL DE SAÔNE

Les Communes	Population totale
Aboncourt-Gésincourt	216
Aisey-et-Richécourt	103
Arbecey	246
Augicourt	181
Barges	99
Betaucourt	181
Blondefontaine	247
Bougey	95
Bourbévelle	75
Bousseraucourt	48
Cemboing	179
Cendrecourt	207
Combeaufontaine	584
Cornot	139
Corre	618
Fouchécourt	111
Gevigney-et-Mercey	492
Gourgeon	197
Jonvelle	127
Jussey	1 582
Lambrey	79
Magny-lès-Jussey	101
Melin	60
Montcourt	55
Oigney	36
Ormoy	215
Raincourt	116
Ranzevelle	16
Semmadon	114
Tartécourt	26
Villars-le-Pautel	192
Vougécourt	152
Total	6 889



Communauté de Communes
des Hauts du Val de Saône
Prés Jean Roche
70500 JUSSEY
☎ 03 84 77 19 90
@ cchvs@cchvs.fr

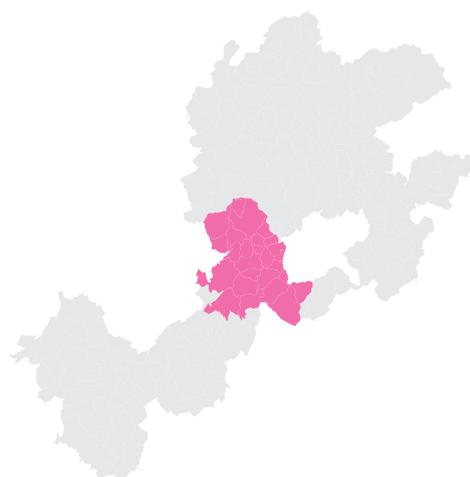
Président :
M. Romain MOLLIARD

Seules 32 communes des 48
communes qui composent la
communauté de communes,
dépendent du SICTOM du Val
de Saône.

Vice-Président SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes :
M. Nicolas PIERRE.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES COMBES

Les Communes	Population totale
Aroz	146
Baignes	109
Boursières	62
Bucey-lès-Traves	138
Chantes	116
Chassey-lès-Scey	127
Chemilly	87
Clans	106
Confracourt	225
Ferrières-lès-Scey	135
Mailley-et-Chazelot	179
Neuve-lès-la-Charité	522
La Neuve-lès-Scey	660
Noidans-le-Ferroux	227
Ovanches	672
Pontcey	133
La Romaine	309
Raze	362
Rosey	257
Rupt-sur-Saône	110
Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin	1 568
Soing-Cubry-Charentenay	589
Traves	373
Velleguindry-et-Levrecey	154
Velle-le-Châtel	134
Vy-le-Ferroux	157
Vy-lès-Rupt	81
Total	7 738



Communauté de Communes
Les Combes

24 avenue de Pâtis
70360 Scey-sur-Saône-
et-St Albin

☎ 03 84 92 72 12

@ lescombes@wanadoo.fr

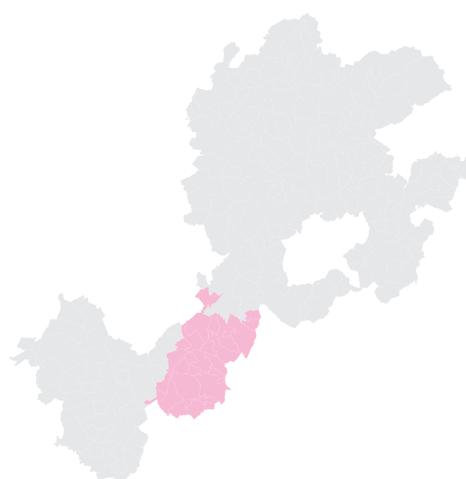
Présidente :
M^{me} Carmen FRIQUET

La communauté de communes
est composée de 27
communes.

Président du SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes : M. Éric MASOYÉ.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES MONTS DE GY

Les Communes	Population totale
Angirey	150
Autoreille	359
Les Bâties	119
Bourguignon-lès-la-Charité	603
Bucey-lès-Gy	119
La Chapelle-Saint-Quillain	165
Charcenne	326
Choye	512
Citey	112
Étrelles-et-la-Montbleuse	79
Frasne-le-Château	325
Fresne-Saint-Mamès	501
Fretigney-et-Velloreille	756
Gy	1 032
Lieffrans	56
Saint-Gand	145
Vantoux-et-Longevelle	187
Vaux-le-Moncelot	76
Velleclaire	105
Vellefrey-et-Vellefrange	121
Vellemoz	82
Velloreille-lès-Choye	84
La Vernotte	79
Villefrancon	137
Villers-Chemin-et-Mont-lès-Étrelles	123
Total	6 312



Communauté de Communes
des Monts de Gy
2 rue du Grand Mont
70700 GY
☎ 03 84 32 97 61
@ ccmgy@wanadoo.fr

Présidente :
M^{me} Nicole MILESI

La communauté de communes
est composée de 25
communes.

Délégué référent SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes :
M. Jean-Pierre CHAUSSE.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTBOZON ET DU CHANOIS

Les Communes	Population totale
La Demie	151
Échenoz-le-Sec	297
Le Magnoray	87
Neurey-lès-la-Demie	351
Vallerois-Lorioz	413
Vellefaux	525
Total	1 824



Communauté de Communes
du Pays de Montbozon et du
Chanois

ZA Le Vay du Soleil
70230 MONTBOZON

☎ 03 84 92 34 70

@ contact@ccpmc.fr

Présidente :
M^{me} Sabrina FLEUROT

Seules 6 communes des 27
communes qui composent la
communauté de communes,
dépendent du SICTOM du Val
de Saône.

Délégué référent SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes : M. Serge LIEUTET.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DE SAÔNE

Les Communes	Population totale
Amance	667
Amoncourt	280
Anchenoncourt-et-Chazel	242
Auxon	420
Baulay	311
Bougnon	536
Bourguignon-lès-Conflans	150
Breurey-lès-Faverney	665
Buffignécourt	115
Chargey-lès-Port	242
Chaux-lès-Port	168
Conflandey	366
Contréglise	124
Cubry-lès-Faverney	184
Équevilley	127
Faverney	991
Flagy	149
Fleurey-lès-Faverney	476
Grattery	219
Menoux	303
Mersuay	290
Montureux-lès-Baulay	156
Neurey-en-Vaux	180
Polaincourt-et-Clairefontaine	667
Port-sur-Saône	3 009
Provenchère	258
Purgerot	344
Saint-Remy-en-Comté	489
Saponcourt	66
Scye	142
Senoncourt	195
Le Val-Saint-Éloi	100
Varogne	161
Vauchoux	116
Vellefrie	126
Venisey	130
La Villeneuve-Bellenoye-et-la-Maize	142
Villers-sur-Port	205
Vilory	62
Total	13 573



Communauté de Communes
Terres de Saône
67 rue François Mitterrand
70170 Port-sur-Saône
☎ 03 84 78 10 66
@ contact@cctds.fr

Président : M. Luc SIMONEL

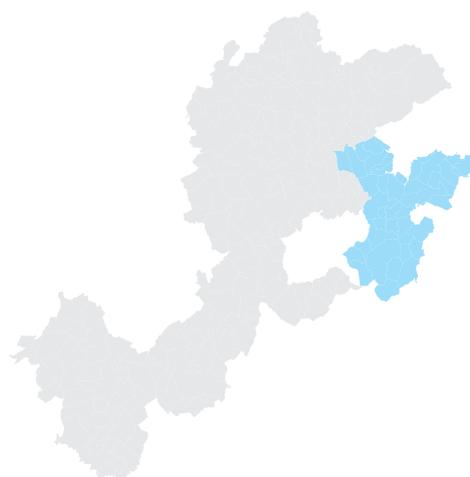
La communauté de communes
est composée de 39 communes.

Vice-Président SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes :
M. Christophe MADIOT.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT

Les Communes	Population totale
Abelcourt	361
Adelans-et-le-Val-de-Bithaine	309
Ailloncourt	310
Autrey-lès-Cerre	242
Betoncourt-lès-Brotte	126
Borey	225
Bouhans-lès-Lure	328
Calmoutier	278
Cerre-lès-Noroy	241
Châteney	68
Châtenois	120
Citers	814
Colombe-lès-Vesoul	472
Colombotte	91
La Creuse	74
Creveney	55
Dambenoît-lès-Colombe	276
Dampvalley-lès-Colombe	116
Éhuns	230
Francheville	457
Genevrey	240
Lantenot	361
Liévans	154
Linexert	123
Mailleroncourt-Charette	290
Meurcourt	348
Mollans	231
Montjustin-et-Velotte	120
Noroy-le-Bourg	513
Pomoy	209
Quers	333
Rignovelle	116
Sainte-Marie-en-Chaux	162
Saulx	903
Servigny	124
Vallerois-le-Bois	248
Velleminfroy	300
Velorcey	208
La Villedieu-en-Fontenette	172
Villers-le-Sec	546
Villers-lès-Luxeuil	326
Visoncourt	42
Total	11 262

Communauté de communes du



Communauté de Communes du
Triangle Vert

27 Grande Rue

70240 SAULX

☎ 03 84 95 89 88

@ contact@triangle-vert.fr

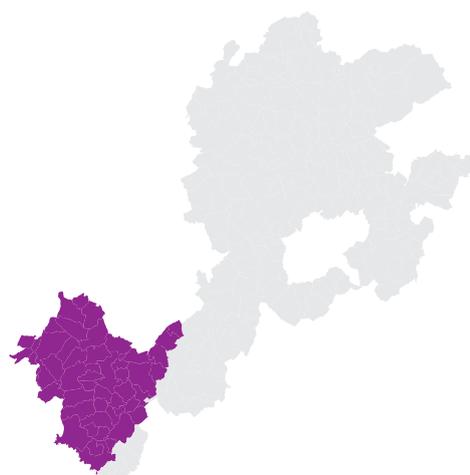
Président : M. Benjamin
GONZALES

La communauté de communes
est composée de 42
communes.

Vice-Président SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes : M. Éric FRECHIN.

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE GRAY

Les Communes	Population totale
Ancier	516
Apremont	460
Arc-lès-Gray	2 559
Arsans	46
Attricourt	45
Autrey-lès-Gray	386
Auvet-et-la-Chapelotte	240
Batrans	245
Bouhans-et-Feurg	242
Broye-les-Loups-et-Verfontaine	506
Broye-Aubigny-Montseugny	133
Champtonnay	93
Champvans	178
Chargey-lès-Gray	771
Chevigny	36
Cresancey	196
Écuelle	67
Esmoulins	135
Essertenne-et-Cecey	413
Fahy-lès-Autrey	106
Germigny	156
Gray	5 977
Gray-la-Ville	973
Igny	212
Lieucourt	78
Lœuilley	105
Mantoche	460
Nantilly	473
Noiron	60
Onay	64
Oyrières	382
Pesmes	1 097
Poyans	146
La Grande-Résie	90
La Résie-Saint-Martin	164
Rigny	613
Saint-Broing	118
Saint-Loup-Nantouard	26
Sainte-Reine	127
Sauvigny-lès-Gray	102
Sauvigny-lès-Pesmes	140
Le Tremblais	169
Vadans	133
Valay	681
Vars	200
Velesmes-Échevanne	495
Velet	401
Venère	214
Total	21 229



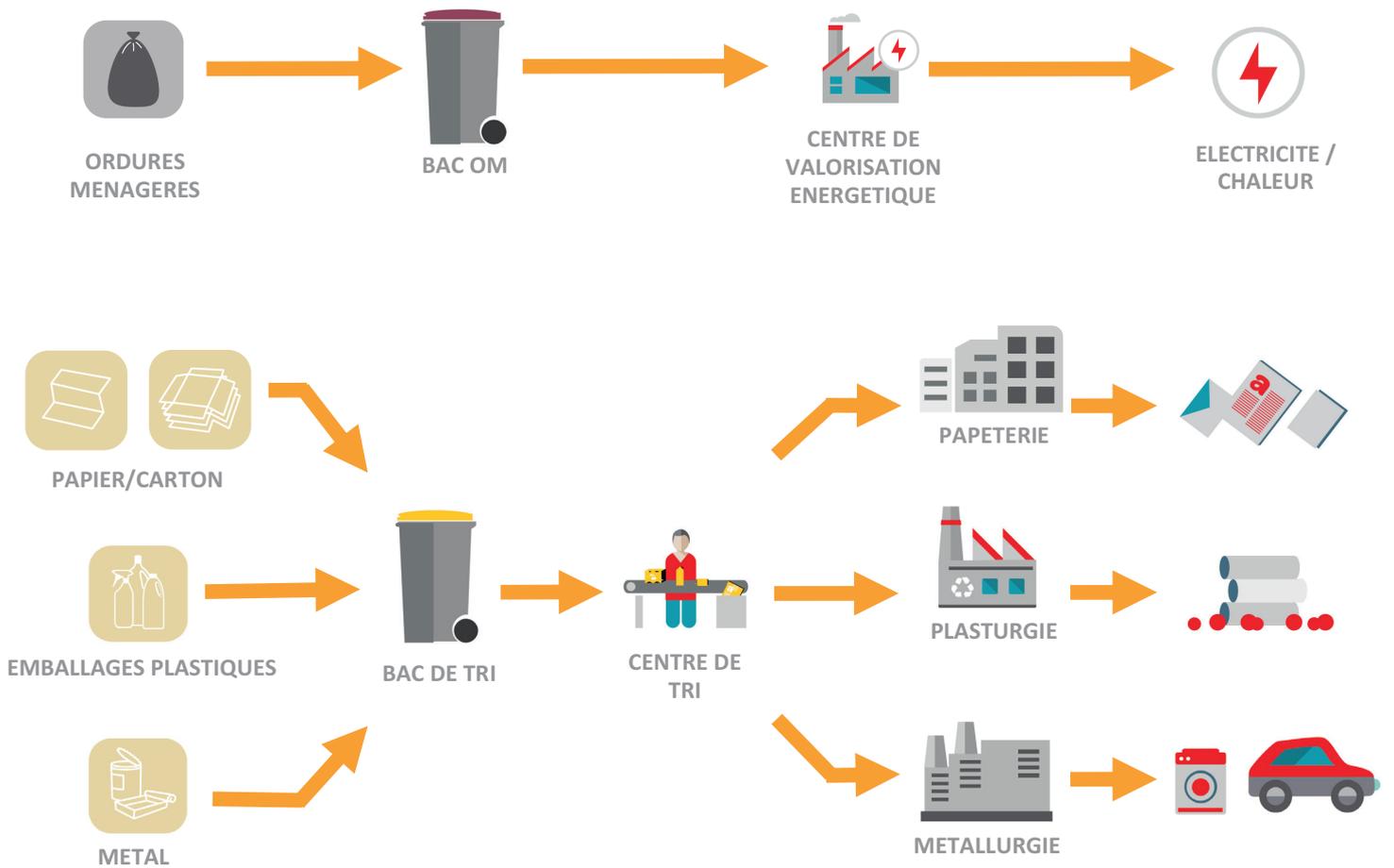
Communauté de Communes du
Val de Gray
ZAC Gray Sud II
Rue André Marie Ampère
70100 GRAY
☎ 03 84 65 58 69
@ contact@cc-valdegray.fr

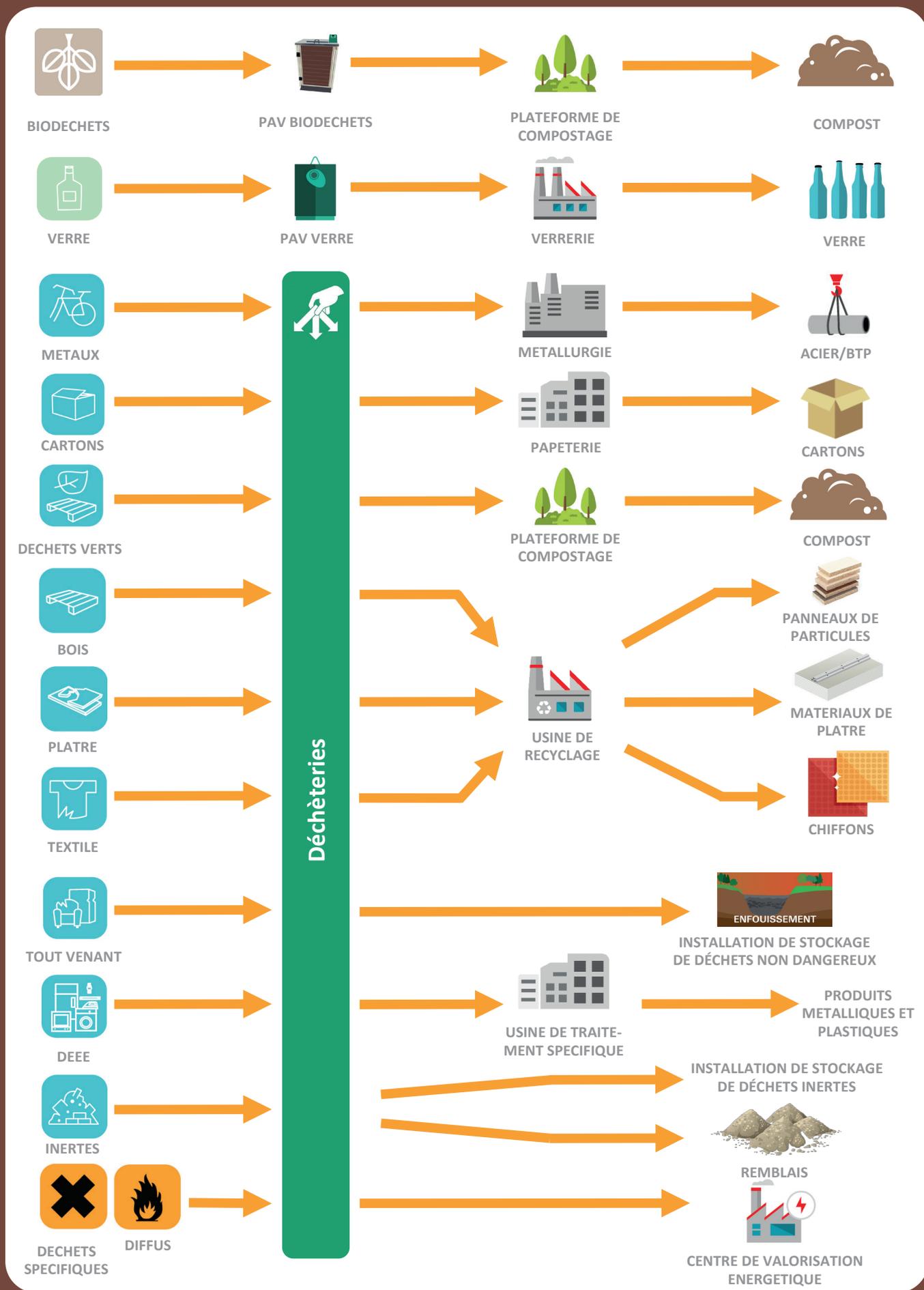
Président :
M. Alain BLINETTE

La communauté de communes
est composée de 48
communes.

Vice-Président SICTOM en
charge de la Communauté de
Communes :
M. Joseph CHAVECA.

LA GESTION DES DÉCHETS

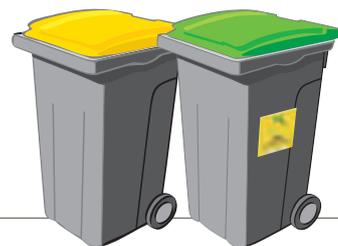






INDICATEURS
TECHNIQUES

LA COLLECTE



> ORGANISATION DES COLLECTES DE TRI SÉLECTIF

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, la totalité des usagers est collectée en porte à porte par le service opérationnel de collecte du SICTOM, de la manière suivante :

- 78 126 habitants sont collectés tous les 15 jours, répartis sur 254 communes.
- 8 536 habitants sont collectés toutes les semaines, répartis sur 2 communes.

CONSIGNES DE TRI

Depuis mars 2012, le SICTOM du Val de Saône participe à l'expérimentation nationale d'ouverture des consignes à tous les emballages plastiques menée par l'ex-Eco-Emballages. Cette expérimentation a été généralisée à tous les adhérents du SYTEVOM depuis 2016. Les déchets recyclables collectés sont donc : les papiers, cartons, emballages métalliques, tous les emballages et les films plastiques.

LE NOMBRE DE TOURNÉES

On compte donc :

- 60 tournées de tri réalisées par le SICTOM (dont 9 en bennette) :
 - > dont 29 vidages au Quai de transfert de Saint-Sauveur,
 - > dont 18 vidages au CVD de Noidans-le-Ferroux,
 - > dont 22 vidages au Quai de transfert d'Arc-lès-Gray.

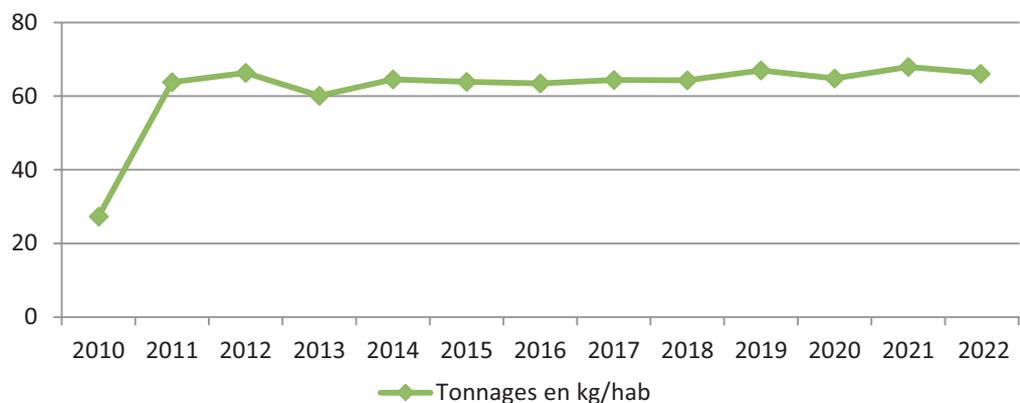
60 tournées



LE TRI SÉLECTIF (HORS VERRE)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages	3 040.00	3 582.00	3 850.46	4 056.71	4 014.08	4 058.41	4 031.42	5 997.97	5 781.23	5 914.83	5 681.96
Habitants	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279	63 045	62 690	89 528	89 141	87 063	86 662
Kg/hab.	66.32	60.13	64.53	63.92	63.43	64.37	64.30	67.00	64.85	67.94	65.56

Tonnages de Tri sélectif en kg/hab (hors Verre)



	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	471.68	1 090.50	17 933.00
Février	436.48	989.25	16 000.00
Mars	506.00	1 158.50	19 476.00
Avril	460.86	1 058.75	18 116.00
Mai	498.02	1 121.00	17 982.00
Juin	498.50	1 147.05	19 391.00
Juillet	458.02	958.75	15 343.00
Août	492.08	1 006.50	16 567.00
Septembre	481.44	1 115.50	18 681.00
Octobre	449.52	1 043.25	17 450.00
Novembre	463.36	1 070.50	18 343.00
Décembre	466.00	1 060.50	17 834.00
Total	5 681.96	12 820.05	213 116.00

> ORGANISATION DES COLLECTES D'ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, la totalité des usagers est collectée en porte à porte par le prestataire ECO-DECHETS, de la manière suivante :

- **78 126 habitants** sont collectés tous les 15 jours par, répartis sur 254 communes
- **8 536 habitants** sont collectés toutes les semaines, répartis sur 2 communes.



Les gros producteurs ont des fréquences de collecte des ordures ménagères adaptées à leurs productions et leurs activités.

DÉFINITION :

Sont considérés comme déchets résiduels, les déchets provenant de ménages (déchets alimentaires, papiers et cartons souillés, autres emballages, etc.) ainsi que les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères (Décret N°94.609 du 13 juillet 1994).

LE NOMBRE DE TOURNÉES

On compte donc :

- **66 tournées d'Ordures Ménagères** réalisées par ECT COLLECTE (dont 10 en bennette) :
 - > dont 27 vidages au CVD de Noidans-le-Ferroux
 - > dont 19 vidages au Quai de transfert de Saint-Sauveur
 - > dont 20 vidages au Quai de transfert d'Arc-lès-Gray

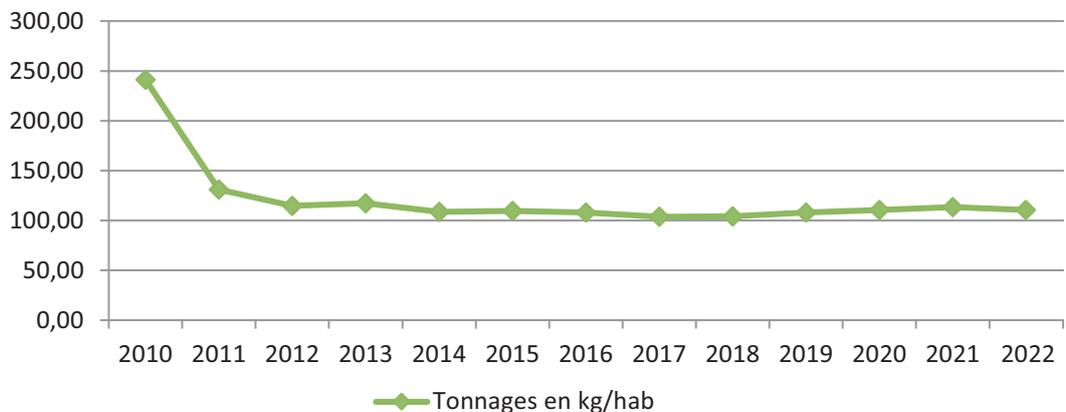
66
tournées
d'ordures
ménagères



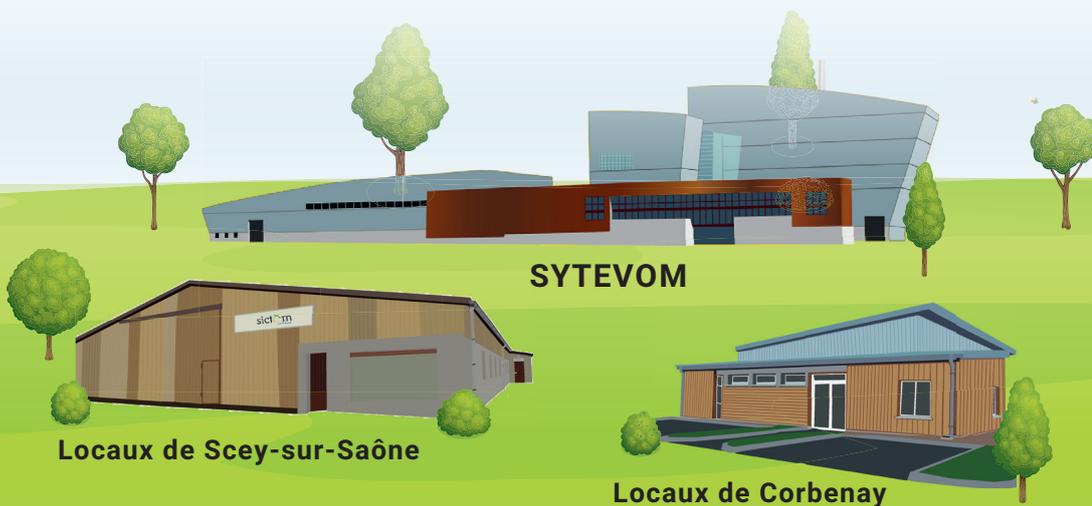
LES TONNAGES COLLECTÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages	5 258.00	6 990.00	6 488.25	6 964.77	6 831.65	6 539.68	6 527.84	9 662.28	9 841.62	9 868.32	9 436.80
Habitants	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279	63 045	62 690	89 528	89 141	87 063	86 662
Kg/hab.	114.71	117.34	108.74	109.74	107.96	103.73	104.13	107.92	110.41	113.35	108.89

Tonnages d'Ordures Ménagères en kg/hab



	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	795.36	1029.38	19444.00
Février	723.20	927.27	17070.00
Mars	814.80	1079.13	20695.00
Avril	754.74	995.18	19307.00
Mai	807.14	1044.19	20294.00
Juin	813.12	1033.29	20329.00
Juillet	789.96	998.55	19271.00
Août	812.32	1070.38	21536.00
Septembre	796.66	1021.18	20006.00
Octobre	764.30	990.23	19187.00
Novembre	787.36	1050.16	20416.00
Décembre	777.84	991.30	18746.00
Total	9 436.80	12 230.24	236 301.00



> ORGANISATION DE LA COLLECTE DE BIODÉCHETS

Le SICTOM mène depuis septembre 2016 une expérimentation sur la collecte des **biodéchets en points d'apports volontaires** sur **184 communes**. Les résultats très encourageants de cette expérimentation ont conduits les Élus à déployer cette collecte sur l'ensemble du territoire. Ainsi depuis 2021, **526 PAV** ont pu être implantés sur l'ensemble du territoire.



- Commune équipée de PAV biodéchets
- Commune prochainement équipée de PAV biodéchets
- Commune non équipée de PAV biodéchet



A noter que le déploiement de la collecte des biodéchets en PAV s'est poursuivi sur 2023. Il ne s'agit pas des données définitives.



DÉFINITION :

Sont considérés comme biodéchets, les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. (Article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

LES TONNAGES COLLECTÉS DE BIODÉCHETS

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages	7.66	35.60	59.20	59.90	56.72	78.28	433.52
Habitants	63 279	63 045	62 690	89 528	89 141	87 063	86 662
Kg/hab.	NS	NS	NS	NS	NS	NS	5.00

	Tonnages	Heures de service	Kilomètres
Janvier	19.90	238.00	6 000.00
Février	25.92	140.00	4 200.00
Mars	29.80	168.00	4 800.00
Avril	34.18	154.00	4 300.00
Mai	34.02	189.00	4400.00
Juin	41.78	203.00	4 600.00
Juillet	39.62	245.00	4 800.00
Août	35.94	203.00	5 000.00
Septembre	46.92	231.00	5 000.00
Octobre	44.60	266.00	5 200.00
Novembre	46.10	273.00	5 000.00
Décembre	34.74	147.00	4 800.00
Total	433.52	2 457.00	58 100.00



> LA COLLECTE DU VERRE



ORGANISATION

Le SICTOM dispose de **593 conteneurs à Verre** sur la totalité de son territoire, soit une colonne d'apport volontaire pour 151 habitants.

Selon Eco Emballages la dotation optimale de Points d'Apport Volontaire (PAV) verre est d'une colonne pour 250 habitants en milieu rural.

Le SICTOM se situe donc **au-delà des préconisations nationales**.

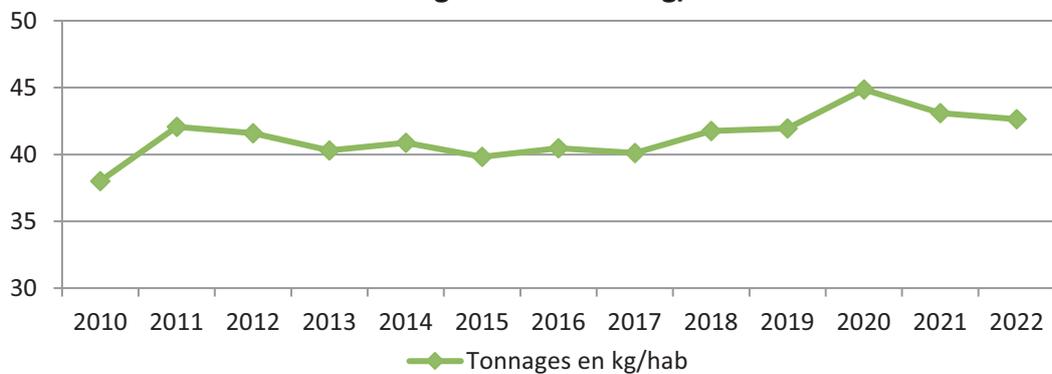
Ces PAV sont mis à disposition par le SYTEVOM qui gère également la collecte de ces derniers. Les communes ont à leur charge l'aménagement des points de collecte, l'entretien et la maintenance légère des conteneurs et de leurs abords.



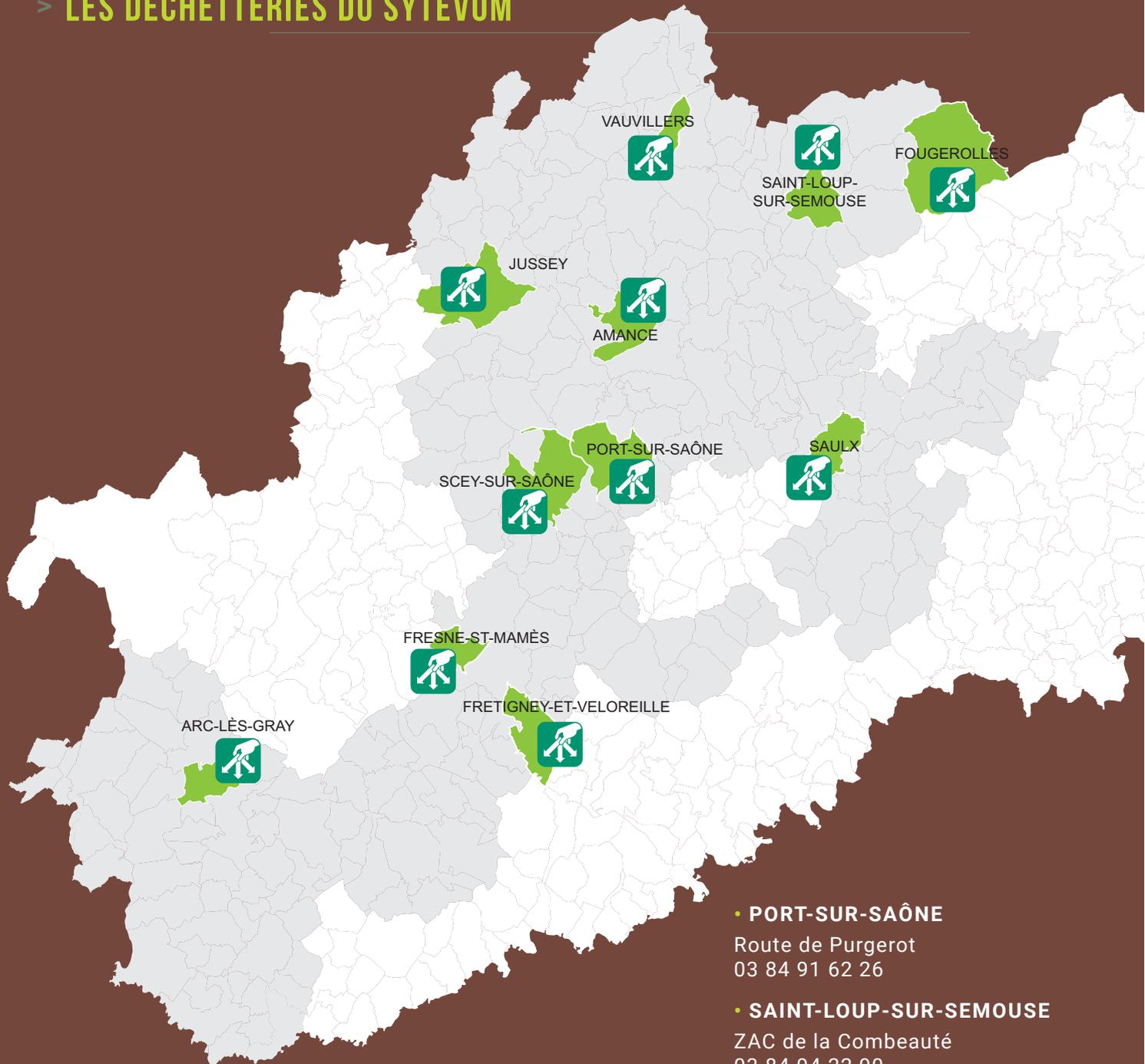
LE VERRE

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Tonnages	1 907.00	2 401.00	2 439.36	2 526.77	2 560.74	2 529.04	2 618.19	3 755.60	3 999.09	3 752.36	3 712.82
Habitants	45 838	59 573	59 665	63 464	63 279	63 045	62 690	89 528	89 141	87 063	86 662
Kg/hab.	41.60	40.30	40.88	39.81	40.47	40.11	41.76	41.95	44.86	43.10	42.84

Tonnages de Verre en kg/hab



> LES DÉCHETTERIES DU SYTEVOM



• **AMANCE**

Z.I. de la Superbe
03 84 91 21 57

• **ARC-LES-GRAY**

Lieu-dit Bois des Giranaux
03 84 65 56 73

• **FOUGEROLLES**

Z.I. de la Gabiotte
03 84 49 66 69

• **FRESNE-SAINT-MAMÈS**

Route de Vellexon
03 84 78 07 95

• **FRETIGNEY**

Lieu dit les Rotûres
03 84 76 03 72

• **JUSSEY**

Jussey la Gare
Route de Cendrecourt
03 84 68 17 44

• **PORT-SUR-SAÔNE**

Route de Purgerot
03 84 91 62 26

• **SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE**

ZAC de la Combeauté
03 84 94 22 90

• **SAULX**

Route de Velleminfroy
03 84 95 93 76

• **SCEY-SUR-SAÔNE**

Route de la Nouvelle
03 84 92 77 74

• **VAUVILLERS**

Direction Bains-les-Bains
03 84 92 99 36

ORGANISATION

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les déchetteries sont sous la compétence du SYTEVOM. Il gère à ce titre le haut de quai (gardiennage, collecte des matériaux, etc.) et le bas de quai (enlèvement des bennes, etc.).

LES DÉCHETS ACCEPTÉS



MÉTAUX

MÉTAUX

- Ferrailles
- Meubles métalliques
- Acier, fonte, cuivre, laiton aluminium
- Tondeuses
- Tonneaux et bidons vides



CARTONS

CARTONS

- Cartons d'emballages propres, secs, vides et pliés
- Enveloppes en carton



DÉCHETS VERTS

DÉCHETS VERTS

- Tailles de haies, déchets d'élagage
- Petits branchages
- Copeaux et les feuilles
- Tonte de gazon

DÉCHETS DANGEREUX
DES MÉNAGES

DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX

- Peinture, vernis, colle, solvant, etc.
- Produits phytosanitaires
- Aérosols non vides, piles, batteries
- Huile de vidange et de friture
- Lampes et tubes à économie d'énergie



BOIS

BOIS

- Meubles, chaises, etc.
- Encadrement de fenêtre, porte, etc.
- Planches, bois d'emballage
- Bois souillé non dangereux
- Gros branchage



DÉBLAIS / GRAVATS

GRAVATS

- Mortier, béton, briques
- Tuiles, céramiques, ardoises
- Argile, sable, pierre, terres non polluées
- Lavabos, éviers

TEXTILES
CHAUSSURES

TEXTILES

- Vêtements
- Linge de maison
- Chaussures



PNEUMATIQUES

PNEUS NON JANTÉS

- Pneus non jantés des véhicules légers propres et secs (dans la limite de 4 par an)

DÉCHETS SPÉCIFIQUES



CARTOUCHES ENCRE



RADIOGRAPHIES



DEEE

DÉCHETS ÉLECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

- Gros électroménager hors froid
- Gros électroménager froid
- Ecrans
- Petits appareils électroménagers, informatiques, électriques, etc.



TOUT-VENANT

TOUT-VENANT

- Matelas
- Papiers peints
- Tout ce qui ne correspond pas à une catégorie ci-dessus et qui n'est pas interdit en déchetterie.

LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES

	2021 en tonnes	2021 en kg/hab.	2022 en tonnes	2022 en kg/hab.	Évolution entre 2021 et 2022 en kg/hab.
 CARTON	874	10.04	829	9.57	
 BOIS	3 042	34.95	2 815	32.48	
 DÉCHETS VERTS	5 319	61.10	4 612	25.10	
 FERRAILLES	1 272	14.61	1 119	12.91	
 INERTES	4 225	48.53	4 138	47.75	
 MEUBLES	2 203	25.31	2 118	24.45	
 TOUT VENANT	4 395	50.48	3 352	38.68	
 PLÂTRE	453	5.20	331	3.81	
 DMS**	223	2.56	194	2.23	
 DEE*	981	11.27	907	10.47	
 AUTRES***	741	8.51	1 081	9.59	
 TOTAL	23 729	272.55	21 496	247.24	

* DEEE = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

** DMS = Déchets Ménagers Spécifiques (Déchets et résidus de peintures, produits phytosanitaires, aérosols, acides, etc.)

***Autres = Huiles, pneus, articles textiles, cartouches, livres, Ressourcerie, etc.

> LA RESSOURCERIE

ASSOCIATION
Res'
urgence
Une
Ressourcerie
pour réduire nos déchets

ORGANISATION

La Ressourcerie, association de collecte d'objets, se présente comme une alternative en assurant la remise en état et la vente sans but lucratif des objets déposés dans les conteneurs dédiés des déchetteries.



Elle permet également l'apport volontaire des usagers dans ses locaux. Enfin, elle assure également une prestation de débarras sous conditions.

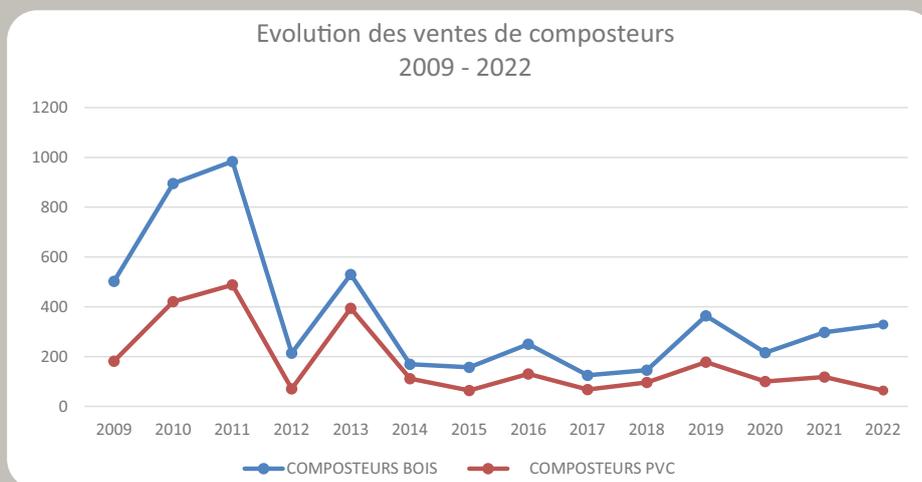
71,15 tonnes d'objets ont été déposées dans les bennes « Ressourcerie » en 2022.

> LE COMPOSTAGE

ORGANISATION

Le SICTOM propose à ses usagers des composteurs en bois de 600L ou en PVC de 400L à un prix subventionné.

En 2022, le SICTOM a vendu 394 composteurs :
312 en bois en 82 en PVC.



Depuis 2009, le
SICTOM du Val de
Saône a distribué

7 664
COMPOSTEURS

> LES ENCOMBRANTS



ENCOMBRANTS

Le SICTOM du Val de Saône, comme en 2013, n'a pas été sollicité afin d'organiser, en collaboration avec son partenaire de collecte, le ramassage des déchets encombrants en porte-à-porte.

La présence de la Ressourcerie répond à des besoins ponctuels.



> LES DÉCHETS ASSIMILÉS

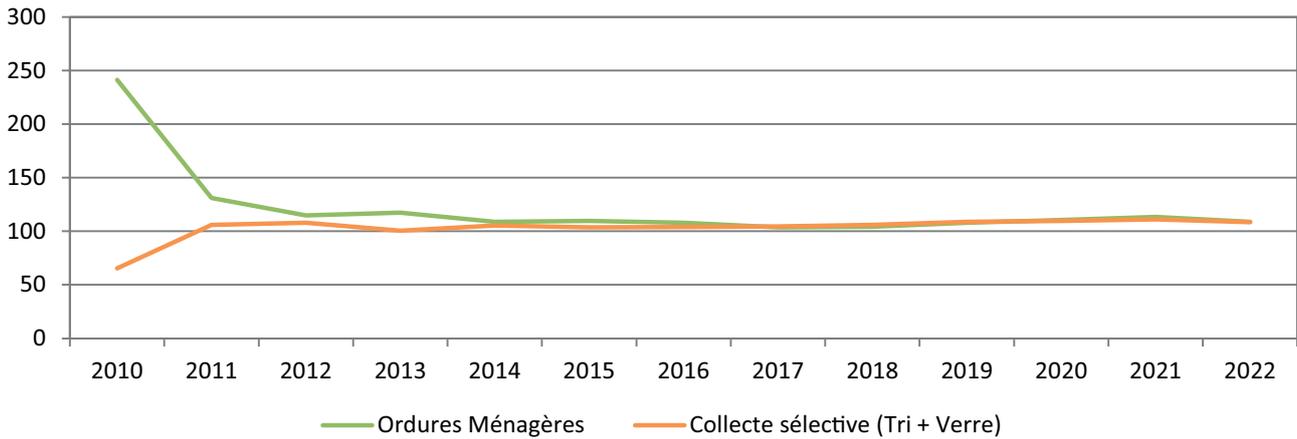
Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux compris dans la dénomination des ordures ménagères sont collectés **en même temps que la collecte normale des ordures ménagères** sous réserve du respect des dispositions du décret N° 94.609 du 13 juillet 1994, relatif aux déchets d'emballage dont les détenteurs ne sont pas les ménages.



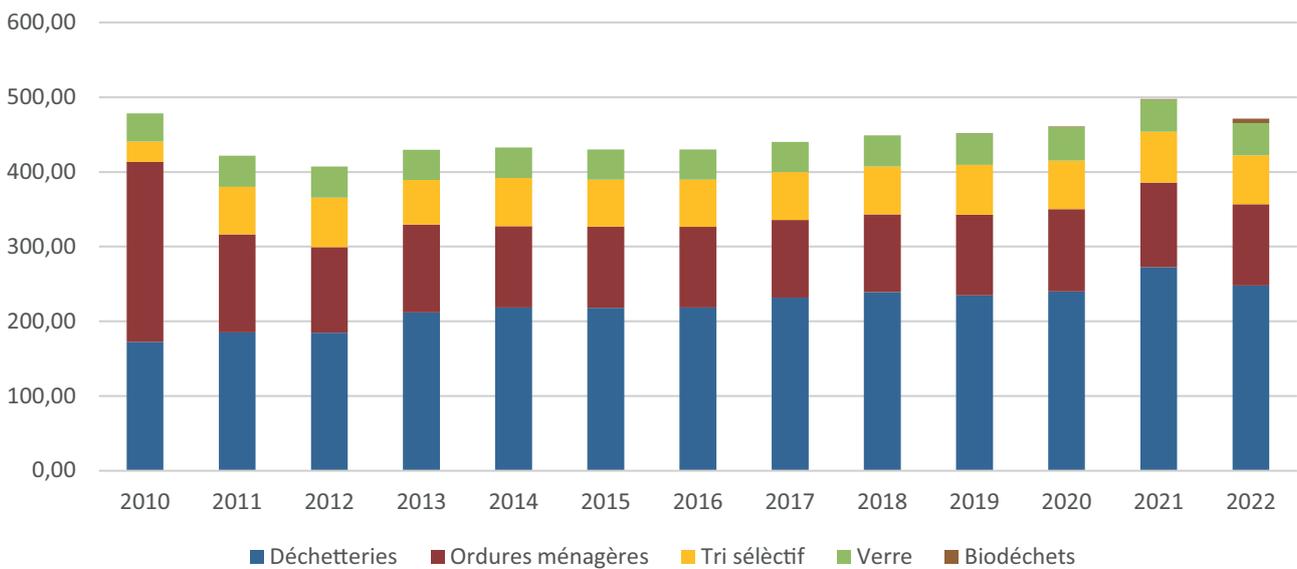
> ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS



Evolution de la production de déchets depuis 2010 en kg/an/hab.



Evolution de la production de Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2021



LE TRAITEMENT

> ORGANISATION

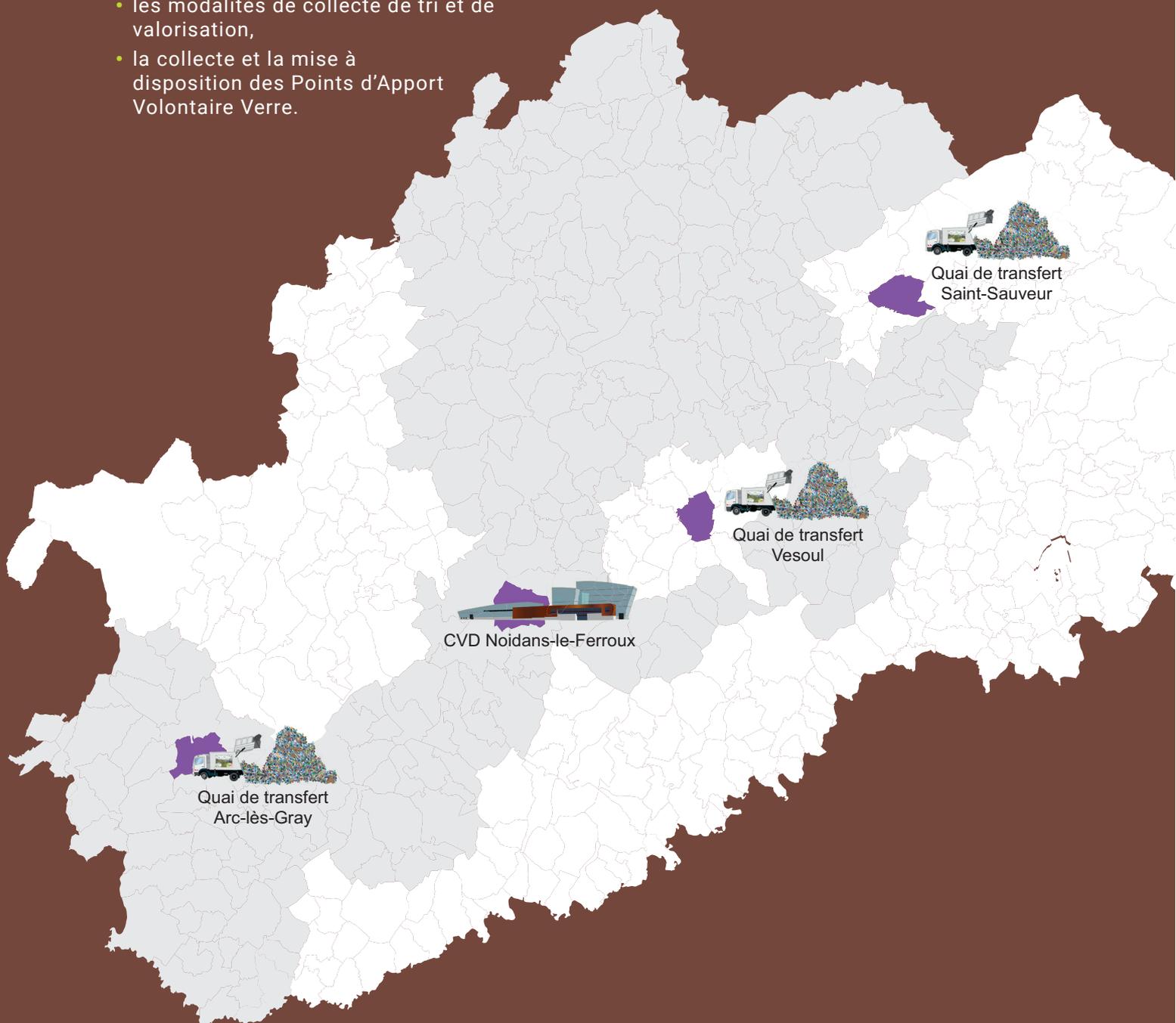
Le SICTOM a transféré la compétence traitement au SYTEVOM.

Le SYTEVOM est un syndicat mixte à vocation unique créé en 1993. Il assure pour le compte de ses adhérents :

- le transfert et l'élimination des Ordures ménagères et déchets assimilés,
- les modalités de collecte de tri et de valorisation,
- la collecte et la mise à disposition des Points d'Apport Volontaire Verre.

Le centre de valorisation des déchets de Noidans-le-Ferroux est composé de :

- un centre de tri (capacité 17 000 T / an),
- une unité de valorisation énergétique par incinération (capacité 41 000 T / an).



> TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

En 2022, on trouve les apports suivants pour les ordures ménagères :

	APPORT ECO-DECHETS			TOTAL en tonnes
	CVD Noidans-le-Ferroux	Quai de Transfert Saint-Sauveur	Quai de Transfert Arc-lès-Gray	
Janvier	302.62	243.20	249.54	795.36
Février	276.18	229.00	218.02	723.20
Mars	295.68	250.58	268.54	814.80
Avril	337.68	190.88	226.18	754.74
Mai	349.70	216.80	240.64	807.14
Juin	408.94	175.94	228.24	813.12
Juillet	334.18	214.90	240.88	789.96
Août	368.28	208.08	235.96	812.32
Septembre	335.60	207.52	253.54	796.66
Octobre	317.88	207.96	238.46	764.30
Novembre	370.44	197.54	219.38	787.36
Décembre	348.84	190.00	239.00	777.84
Total en tonnes	4 046.02	2 532.40	2 858.38	9 436.80

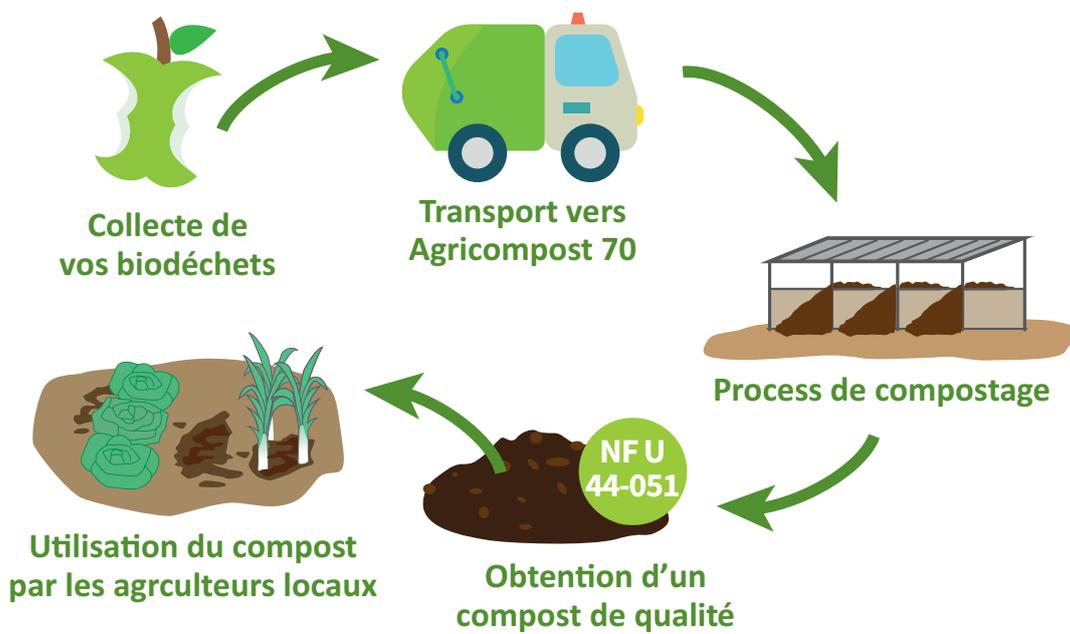
> TRAITEMENT DU TRI

En 2022, on trouve les apports suivants pour le tri sélectif :

	APPORT SICTOM			TOTAL en tonnes
	CVD Noidans-le-Ferroux	Quai de Transfert Saint-Sauveur	Quai de Transfert Arc-lès-Gray	
Janvier	120.76	196.26	154.66	471.68
Février	110.96	178.84	146.68	436.48
Mars	135.92	200.74	169.34	506.00
Avril	141.58	174.30	144.98	460.86
Mai	152.78	184.94	160.30	498.02
Juin	163.32	176.04	159.14	498.50
Juillet	138.08	174.90	145.04	458.02
Août	152.02	191.10	148.96	492.08
Septembre	139.82	178.46	163.16	481.44
Octobre	120.54	179.50	149.48	449.52
Novembre	146.46	174.48	142.42	463.36
Décembre	134.60	176.20	155.20	466.00
Total en tonnes	1 656.84	2 185.76	1 839.36	5 681.96

> TRAITEMENT DES BIODECHETS

Le traitement des biodéchets est assuré par **Agricompost 70** via un processus de compostage.



10kg = 4.5kg

DE BIODECHETS

DE COMPOST

Pour 2022, **424,52 tonnes** ont été apportées à la **plateforme de compostage** Agri compost à Montigny-lès-Vesoul (70), et ainsi détournées de l'incinération, ce qui a permis la création de 191,03 tonnes de compost.

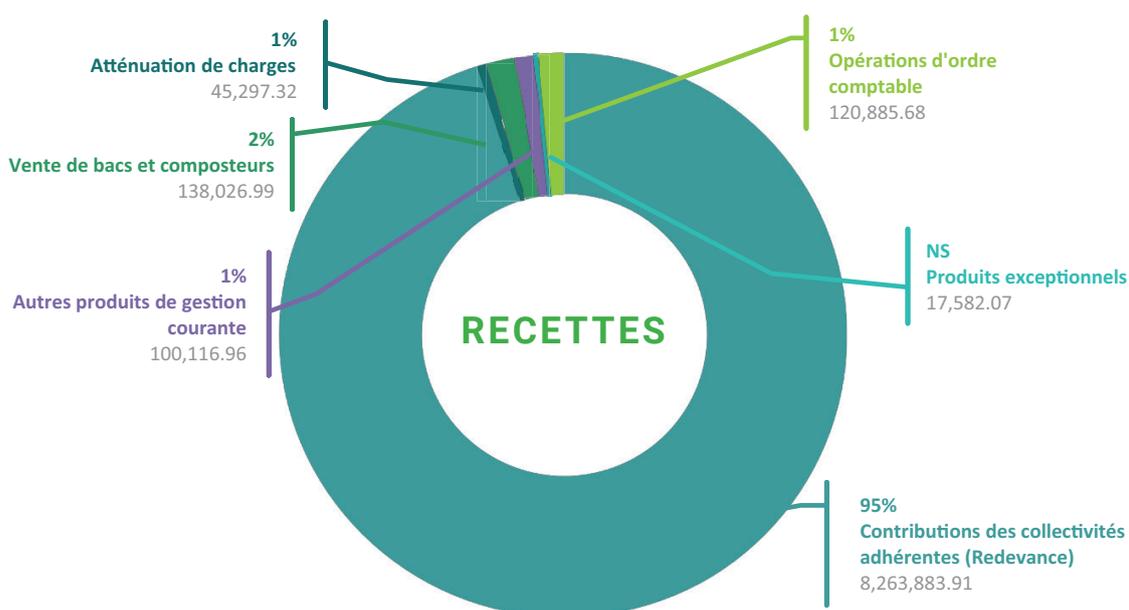
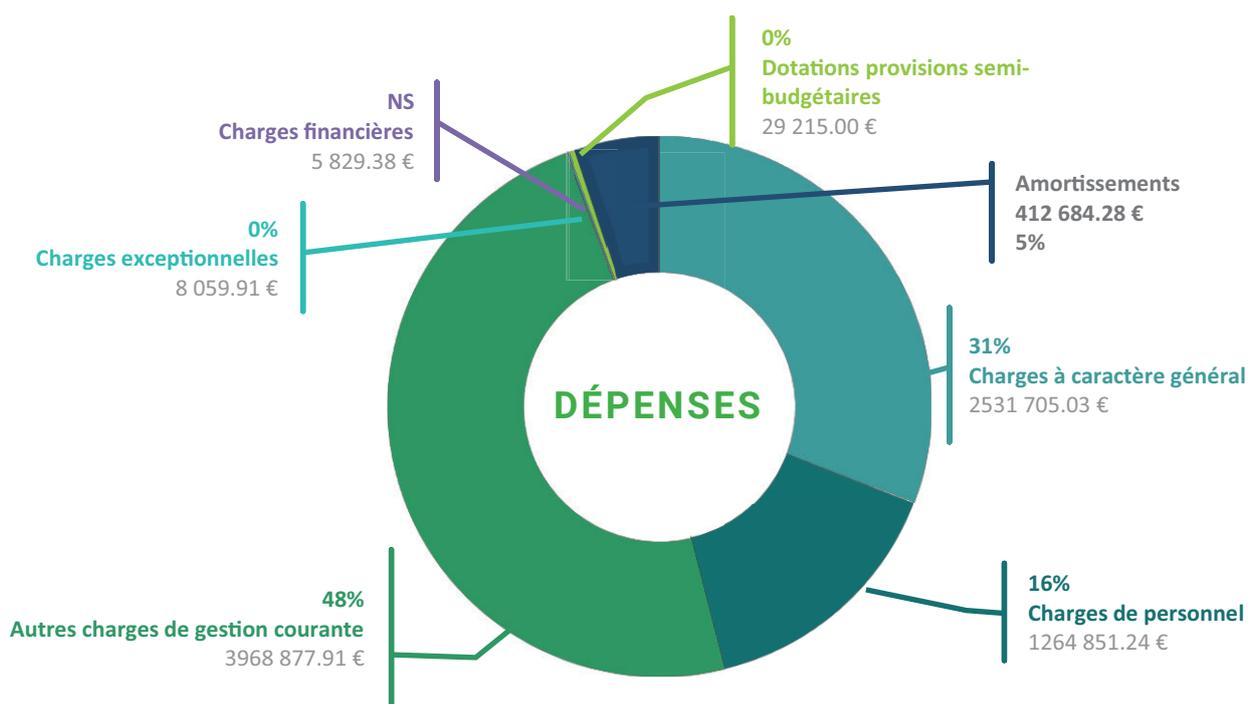




INDICATEURS
FINANCIERS

MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DÉPENSES ET RECETTES

Décomposition du compte administratif 2022, section de fonctionnement par type de dépenses et de recettes.



MODALITÉS D'EXPLOITATION

> LE COÛT DU PRESTATAIRE DE COLLECTE ECO-DÉCHETS

Le service de collecte, d'évacuation et de déchargement des ordures ménagères a été attribué à la société ECO DECHETS suite à un marché public.



La durée de ce contrat a été fixée à 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2026. Le marché pourra être renouvelé pour une période de deux fois un an maximum.

Le coût global de la prestation pour 2022 s'élève à 1 176 595.30€ HT soit 1 294 254.83 € TTC.

> LE COÛT DU SERVICE OPÉRATIONNEL DE COLLECTE DU TRI SÉLECTIF

Depuis le 1^{er} Janvier 2022, le SICTOM a repris la collecte du tri en régie sur la totalité du territoire.

Le coût global du service opérationnel de collecte du tri sélectif pour 2022 s'élève à **1 258 542,77 € HT soit 1 374 955,63 € TTC***.

> LE COÛT DU SERVICE OPÉRATIONNEL DE COLLECTE DES BIODÉCHETS

Depuis le 1^{er} 2022, le SICTOM assure également en régie sur la totalité du territoire la collecte des biodéchets en PAV à plein temps.

Le coût global du service opérationnel de collecte des biodéchets pour 2022 s'élève à **146 000 € HT* soit 161 520 € TTC***.

* Chiffres issus de la Matrice compta cout 2022 de l'ADEME.



LE TRAITEMENT

> LE TRAITEMENT ET LE TRANSPORT DES OM

Le SYTEVOM, qui effectue le traitement des Ordures Ménagères, facture à ce titre **137 € TTC** la tonne incinérée en 2022.

A noter que le transfert des OM des quais de Saint Sauveur et Arc-lès-Gray au SYTEVOM est compris dans le prix à la tonne.

Le coût du traitement des Ordures Ménagères pour 2022 s'élève donc à 1 292 841,60 € TTC.



> LE TRAITEMENT DES BIODÉCHETS

Le traitement des biodéchets collectés a été confié à Agri compost 70, par l'intermédiaire du SYTEVOM en charge du traitement, qui facture à ce titre 55 € TTC la Tonne.

Le coût du traitement des biodéchets pour 2022 s'élève donc à 23 842,50 € TTC.

**Coût du traitement
des biodéchets**

55 € TTC
LA TONNE



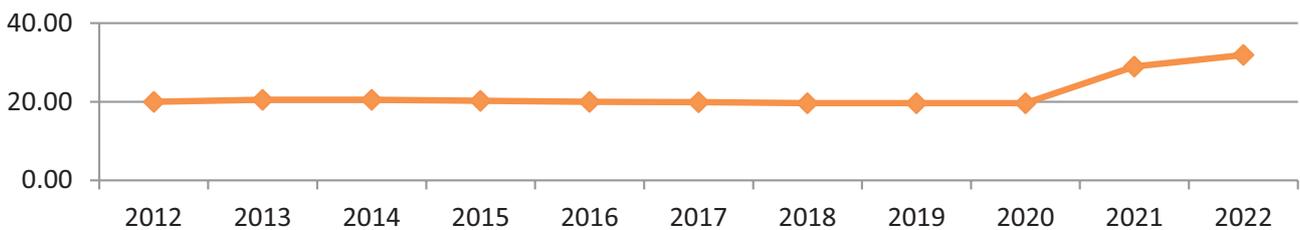
LA COTISATION ADHÉRENT

> LA COTISATION ADHÉRENT

Le SYTEVOM assure également la gestion des déchetteries et la collecte des PAV verre et le traitement et la valorisation des déchets. A ce titre, le SYTEVOM demande à ses adhérents une cotisation à hauteur de **31.90 € TTC** par habitant pour 2022.

La cotisation adhérent du SYTEVOM pour 2022 s'élève donc à 2 764 517,80 € TTC.

Evolution de la cotisation habitant en € HT



MODALITÉS DE FINANCEMENT

> MODE DE FINANCEMENT

Le service de collecte des déchets assuré par le SICTOM du Val de Saône est financé par la redevance reversée par les adhérents.

Les communautés de communes de l'ex SICTOM du Val de Saône ont la grille tarifaire ci-dessous :
Votés par le Comité Syndical par délibération du 09 Décembre 2021, les tarifs comprennent :

- une part fixe établie en fonction du volume du bac
- une part variable calculée en fonction du volume du bac et du nombre de levées.

	PART FIXE	La levée tarif réduit	PART VARIABLE La levée tarif normal	Forfait de service
CONTENEUR AGRÉÉ 80 LITRES	101.60 € soit 1.27 €/litre	0.42 €	8.44 €	8.39 €
CONTENEUR AGRÉÉ 140 LITRES	113.40 € soit 0.81 €/litre	3.04 €	8.44 €	-
CONTENEUR AGRÉÉ 240 LITRES	194.40 € soit 0.81 €/litre	5.32 €	9.61 €	-
CONTENEUR AGRÉÉ 340 LITRES	282.20 € soit 0.83 €/litre	7.60 €	12.77 €	-
CONTENEUR AGRÉÉ 660 LITRES	547.80 € soit 0.83 €/litre	14.51 €	16.25 €	-
PART FORFAITAIRE (forfait dérogatoire)			70.00 €	

Le montant facturé par le SICTOM du Val de Saône à ses adhérents au titre de l'année 2022 en redevance incitative est de : **8 263 883,91 €** (régularisations sur l'année en cours comprises).

> AIDES REÇUES DES ECO-ORGANISMES ET RECETTES PERÇUES AU TITRE DE LA VALORISATION MATIÈRE

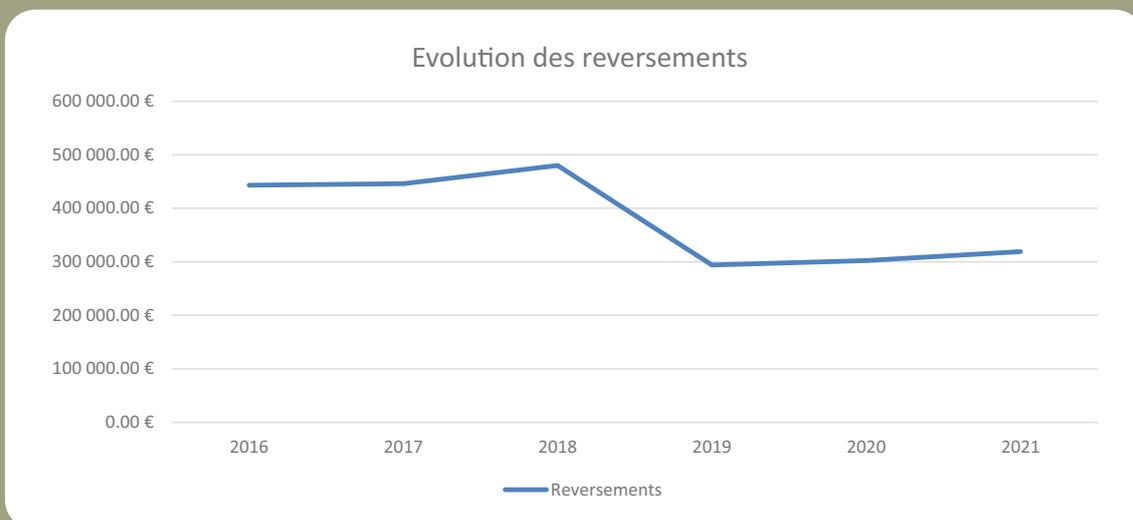


C'est le SYTEVOM qui est en contrat avec les Eco Organismes et qui se charge des reventes matériaux. C'est donc le syndicat de traitement qui perçoit les aides.

Cependant, en fonction de ses performances de collecte sélective (critères évalués : quantité et qualité), le SYTEVOM restitue au SICTOM du Val de Saône une partie des sommes perçues.

**Le montant
des aides restituées
pour 2021 s'élève à
318 914.56 € TTC.**

	2018	2019	2020	2021
Reversements	479 988.26 €	294 005.32€	302 261.35 €	318 914.56€



RÉPARTITION DU COÛT GLOBAL

	Coût global	Coût global à l'habitant
Charges à caractère général	2 531 705.03 €	29.21 €
Charges de personnel	1 264 851.24 €	14.60 €
Autres charges de gestion courante	3 968 877.91 €	45.80 €
Charges financières	5 829.38 €	0.07 €
Charges exceptionnelles	8 059.91 €	0.09 €
Dotations provisions semi-budgétaires	29 215.00 €	0.34 €
Amortissements	412 684.28 €	4.76 €
TOTAL	8 221 222.75 €	94.87 €

> COÛT GLOBAL À LA TONNE

	Coût global à l'habitant	Coût global à la tonne de déchets ¹	Coût global à la tonne d'Ordures Ménagères
Cotisation SYTEVOM Cotisation adhérent et traitement	46.82 €	99.71 €	429.95 €
Collecte OM Prestation ECO DECHETS	14.93 €	31.81 €	137.15 €
Collecte TRI Service opérationnel SICTOM	15.87 €	33.79 €	145.70 €
Collecte BIODECHETS Service opérationnel SICTOM	1.86 €	3.97 €	17.12 €
Post-exploitation CET de Scey-sur-Saône	0.80 €	1.70 €	7.32 €
Amortissement Bacs OM, bacs de tri, composteurs, locaux et BOM	4.76 €	10.14 €	43.73 €
Frais de structure Personnel, Administration, Facturation, etc.	9.82 €	20.92 €	90.22 €
TOTAL	94.87 €	202.04 €	871.19 €

⁽¹⁾ Y compris la collecte sélective, les biodéchets et les déchetteries.



PERSPECTIVES

- Projet de construction d'un nouveau bâtiment.

- Poursuite du développement le service animation du SICTOM : proposer des actions avec les scolaires, présence aux foires, etc.

- Poursuite du déploiement de la collecte des biodéchets en PAV : implantation des PAV restants.

- Poursuite des réunions publiques.

- Optimisation du service de collecte du tri et des biodéchets en régie sur l'ensemble du territoire



sictom
VAL DE SAÔNE

Zone Artisanale
70360 SCEY-SUR-SAONE-ET-SAIN-ALBIN
03 84 78 09 52

 SICTOM Val de Saône

www.sictomvds.com

Directeur de publication : Éric Masoyé
Conception / Mise en page : FILIGRANE - Pusey
Crédits photographiques : ©Citeo (Mathieu Garrouteigt - Sipa
Press - Pierre Antoine) - ©SYTEVOM et ©SICTOM du Val de
Saône - ©Freepik - ©Benoît Grand Angle
Décembre 2023 • ISSN 2105-1712